

**PROCES VERBAL**  
**De SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 31 Mai 2022.**  
**N° 2022-15**

Le Trente et Un Mai Deux Mille Vingt Deux à Dix Huit Heures et Trente Minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Monsieur **BEZOS Jérémie, Maire**.

Date de la convocation : 24 Mai 2022.

**Présents** : Mrs et Mmes BEZOS Jérémie, BEZOS Laurence, BRESSAN Christine, CAZAUBONNE Jean Marc, DUMAS Delphine, LACROIX Bernadette, LYONNAZ Jean Pierre, MONGE Sébastien, SAINT-MARC Claire, VERGIER Antoine

**Secrétaire de séance** : Mme BEZOS Laurence.

**1) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 Avril 2022 du Conseil Municipal.**

Le procès-verbal du 14 Avril 2022 a été remis à l'examen du prochain conseil municipal.

**2) Délibération n°2022-015 – Vote pour l'augmentation des loyers de Monsieur FOUCAUD Jérôme et Madame CAUSSE Fernande.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'habitation louée à Monsieur FOUCAUD Jérôme doit être révisée à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2022.

Le taux d'augmentation pouvant être appliqué est celui du 2<sup>ème</sup> trimestre

$$\frac{432,00 \times 131,12}{130,57} = 433,82 \text{ Euros, arrondi à } 433,80 \text{ euros}$$

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe le loyer de Monsieur FOUCAUD Jérôme à **433.80 Euros** mensuel à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2022.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le loyer du logement communal loué à Madame CAUSSE Fernande doit être révisé à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2022.

Le taux d'augmentation pouvant être appliqué est celui du 4<sup>ème</sup> trimestre

$$\frac{206,00 \times 132,62}{130,52} = 209,32 \text{ Euros arrondi à } \mathbf{209,30 \text{ euros}}$$

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe le loyer de Madame CAUSSE Fernande à **209.30 Euros** mensuel par an à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2022.

**3) Délibération n°2022-016 – Vote pour l'augmentation des loyers des garages de Mr LATASTE Noël et Mme CAUSSE Fernande.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les loyers des garages loués à **Madame CAUSSE Fernande** et à **Monsieur LATASTE Noël** doivent être révisés à compter du **1<sup>er</sup> avril 2022**.

Le taux d'augmentation pouvant être appliqué est celui du 3<sup>ème</sup> trimestre

$$\frac{29,60 \times 131,67}{130,59} = 29,85 \text{ Euros}$$

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :  
- fixe les loyers de Madame CAUSSE Fernande et de Monsieur LATASTE Noël à 29.85 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2022.

**4) Délibération n°2022-017 – Vote pour aménagement d'un local pour la nouvelle association « Music'All ».**

A la demande de Mme La Présidente de l'association Music'All, récemment installée sur la commune, elle demande un local de stockage.

Monsieur Le Maire propose de créer un lieu de stockage au sein de la salle des fêtes. Il propose que les membres de l'Association participent aux travaux avec l'aide de l'agent technique et des membres du Conseil Municipal.

Le devis établi pour les fournitures s'élève à 298,31 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'achat de fournitures pour la création d'un local au sein de la salle des fêtes pour un montant de 298, 31 €.

- Le local sera créé avec le soutien des membres de l'association, l'agent technique et les conseillers municipaux volontaires.

**5) Délibération n°2022-018 – Vote pour achat de bâches publicitaires.**

Monsieur le Maire propose d'acheter des bâches publicitaires qui serviraient de support de communications lors des festivités sur la commune.

Il propose l'achat :

- de 2 bâches de 2m / 1 m avec le logo et le nom de la commune qui pourront être utilisées lors de manifestations organisées par diverses associations.

- de 2 bâches de 4m / 1m qui seront installées aux entrées de village lors des marchés des producteurs.

Le coût total est de 300 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- accepte l'achat de bâches publicitaires pour un montant de 300,00 euros.

### **6) Délibération n°2022-019 – Vote pour le choix d'un arbre.**

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion de la journée de l'enfant, le conseil municipal avait voté par délibération n° 2020-026 la plantation d'un arbre à l'initiative de l'association « La Mouette ».

Monsieur Le maire demande de choisir l'arbre afin de pouvoir organiser la plantation courant de l'automne.

Madame BEZOS Laurence présente divers devis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 9 voix pour, 1 contre :

- choisit de planter un tilleul pour un montant d'achat maximum de 500€.

### **7) Délibération n°2022-020 – Vote pour l'étude de l'achat d'un vidéoprojecteur.**

Monsieur le Maire propose d'étudier l'achat d'un vidéoprojecteur mobile.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 9 voix pour, 1 contre

- vote le principe d'étudier l'achat d'un vidéoprojecteur mobile.

### **Questions diverses :**

#### **- Elections du 12 et 19 Juin 2022**

De 8H00 à 10H30 : BRESSAN Christine, BEZOS Jérémie, CAZAUBONNE Jean Marc.

De 10H30 à 13H00 : DUMAS Delphine, BEZOS Jérémie, VERGIER Antoine.

De 13H00 à 15H30 : BEZOS Laurence, LYONNAZ Jean Pierre, BEZOS Jérémie.

De 15H30 à 18H00 : SAINT-MARC Claire, LACROIX Bernadette, BEZOS Jérémie.

- Le 21 Juin 2022, une soirée sera organisée par l'épicerie « Chez Stella ». A cette occasion, la rue Bernard Vigneau sera fermée.

- Mr CAZAUBONNE Jean Marc a pris contact avec des société de goudronnage afin d'établir des devis pour la réfection des trottoirs.

A ce jour, les devis présentés s'élèvent entre 68000 euros et 75 000 euros.

Les délibérations prises ce jour portent les N° 2022-015 au 2022-020.

La séance est clôturée par Monsieur Le Maire le 31 Mai 2022 à 21H00.

**Approbation du procès-verbal par les Membres du Conseil Municipal présents**

**Signatures :**

<b>BEZOS Jérémie</b>	
<b>BEZOS Laurence</b>	
<b>BRESSAN Christine</b>	
<b>CAZAUBONNE Jean Marc</b>	
<b>DUMAS Delphine</b>	
<b>LACROIX Bernadette</b>	
<b>LYONNAZ Jean-Pierre</b>	
<b>MONGE Sébastien</b>	
<b>SAINT MARC Claire</b>	
<b>VERGIER Antoine</b>	